

Dossier de dérogation

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce de sortie · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucune dérogation n'est accordée par cette pièce, et aucune écriture n'est faite dans un système réel.** Elle assemble ce qu'il faut pour décider ; **la décision appartient au comité de crédit**, et elle porte son nom et sa date.

Ce qui est demandé, et par qui

Champ	Contenu
Demandeur	Directeur financier du groupe Ancelin, courrier du 11/08/2026
Objet	Dérogation au test de levier de l'arrêté du 30/06/2026 , clause 22.1
Encours concerné	38 000 000 €
Compétence	Comité de crédit — délégation du 03/02/2026, seuil de compétence à 5 000 000 €
Instruit par	Analyste crédit du portefeuille corporate

Champ	Contenu
Avis juridique	Juriste crédit — rendu le 13/08/2026

Les faits, datés

Fait	Date	Source
Certificat de conformité dû	31/07/2026	Clause 21.3
Certificat non reçu	Constaté le 14/08/2026	Échéancier des certificats
Retard constaté	12 jours	Différence des deux dates
Retraitement d'EBITDA demandé sans accord préalable	10/07/2026	Courrier de l'emprunteur
Statut du test au 30/06/2026	Indéterminé — la donnée qui le trancherait manque	Moteur, règle R06

La clause, et le droit de cure qu'elle ouvre

La clause 21.3 fixe la remise du certificat à trente jours après l'arrêté. La clause 23.2 ouvre un **droit de cure de quinze jours ouvrés à compter de la notification écrite du prêteur**. Aucune notification n'a été adressée à ce jour : **le délai de cure n'a donc pas commencé à courir**, et cette précision décide de tout le calendrier qui suit.

Trois contreparties, chiffrées

Option	Contrepartie demandée	Effet sur la marge au 30/09/2026	Coût pour l'emprunteur
A — dérogation sèche	Aucune	Inchangée : 0,375 projetée	0 €

Option	Contrepartie demandée	Effet sur la marge au 30/09/2026	Coût pour l'emprunteur
B — dérogation contre commission	Commission de dérogation de 45 000 €	Inchangée : 0,375 projetée	45 000 €
C — dérogation contre resserrement	Seuil ramené de 3,00 à 2,85 au 31/12/2026	Réduite : 0,225 projetée	0 € immédiat, marge réduite de 40 %

Les projections au 30/09/2026 sont calculées sur **le budget que le groupe a lui-même déposé le 12/07/2026**, et non sur une hypothèse de la banque. Elles sont affichées comme des projections : si le budget n'est pas tenu, elles ne le sont pas non plus, et le dossier le dit.

Ce qui manque encore pour trancher

Élément manquant	Où le chercher	Effet s'il arrive
Certificat de conformité du 30/06/2026	Directeur financier du groupe — relance rédigée, non envoyée	Le test redevient calculable, le statut passe de indéterminé à conforme ou non conforme
Accord préalable sur le retraitement	Agent du crédit — demande rédigée, non envoyée	Le retraitement entre au calcul dans la limite de 5 %

La décision attendue, et de qui

Le comité de crédit choisit entre les options A, B et C, ou renvoie l'examen après réception du certificat. La décision est inscrite au procès-verbal avec le nom de son auteur, sa date et son motif. Tant qu'elle n'est pas prise, **aucune dérogation n'existe, aucune notification n'est partie, et le statut du dossier reste « passage en comité, priorité P1 ».**

Référence de la pièce — DEMO-COV-CORP · COV-C03 et COV-C04 · règles R06 et R01
· écritures externes : 0

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.